



# LA LETTRE DU MAIRE

Chers administré(e)s,

Notre commune va bien. Le budget communal a été voté le 1er Avril (ce n' est pas un poisson) à l'unanimité et sous le contrôle de Madame le Percepteur présente ce-jour-là.

## LA VITESSE DANS LE VILLAGE

De nombreux habitants jugent comme excessive et dangereuse la vitesse des véhicules automobiles lors de la traversée de notre village.

Je fais appel surtout au civisme et au bon sens de chacun pour réduire son allure en traversant le village et préserver ainsi la sécurité de tous et plus particulièrement celle de nos enfants qui sont les plus vulnérables.

Une vitesse réduite garantit également la tranquillité des habitants, car il est indéniable que, plus un véhicule roule vite, plus il est bruyant.

A l'écoute de chacun d'entre vous, des réflexions ont été menées pour trouver ensemble une solution raisonnable et acceptable pour obliger les conducteurs irresponsables et/ou inconscients à modérer leur allure en traversant le village.

Cependant, il s'avère que, quels que soient les aménagements envisagés, ceux-ci sont, soit efficaces mais contraignants pour certains et d'un coût important de mise en place et d'entretien pour la commune.

J'espère que cette sensibilisation portera ses fruits, afin que la gendarmerie, qui nous

a promis et confirmé son assistance et son aide, ne soit pas obligée de verbaliser les excès des contrevenants.

## NOS AMIS LES BETES

Les déjections canines dans notre village sont une véritable incivilité. Rien de plus facile d'ouvrir la porte à son chien et de le laisser divaguer là où il veut. L'animal sème alors comme le Petit Poucet, et pollue ainsi les rues de notre village.

L'incivisme de ces propriétaires de chiens induit des accidents, des odeurs, des soucis d'hygiène ainsi qu'une dégradation évidente du cadre de vie.

Les campagnes de sensibilisation les plus réussies sont généralement fondées sur la l'éducation du chien et la responsabilisation de son propriétaire.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



« Aimes ton chien, mais respecte ton voisin ».

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Montagnacais, Montagnacaise, qui dans notre village a assez de courage pour faire souffrir autant un animal ? Cette pauvre bête a été récemment blessée au sang par la main de l'homme. Je vous laisse méditer sur la moralité de cette personne



## CONTRÔLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans le cadre des modalités d'application de la Loi n° 2006-1772 du 30 Décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, je vous informe que le service SPANC va démarrer une campagne de contrôle périodique des ouvrages d'assainissement individuel sur notre commune.

Le service est tenu de procéder à la vérification de l'intégralité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ce contrôle technique est renouvelé, en moyenne tous les 8 ans dans le but de considérer le bon fonctionne

ment des systèmes sur le long terme et de suivre leur évolution. L'objectif de l'encadrement de ces filières est avant tout de lutter contre les pollutions diffuses et de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Les personnes concernées vont recevoir par courrier une demande de rendez-vous de la part de services de l'eau. Aux jours et heures convenus avec les propriétaires, un agent se rendra sur place pour réaliser le diagnostic. Il évaluera le fonctionnement du dispositif et son impact sur le milieu naturel et donnera des conseils d'entretien ou d'amélioration. S'il ne sera pas recherché une mise aux normes actuelles systématique, les problèmes de salubrité publique et/ou d'impact sur l'environnement se devront d'être résolus. (Information DLVA).

En application de l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique, et validé par délibération du Conseil Communautaire n°CC-60-04-15, l'entrave faite à l'accomplissement des missions des agents du SPANC expose l'occupant de l'immeuble au paiement de la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du même code.



## IMPOTS REVENUS

### Nouveautés législatives

La DGFIP vous informe des évolutions récentes intervenues dans la loi de Finances pour 2016.

Concernant la déclaration de vos revenus et le paiement de vos impôts :

Votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet si votre revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.

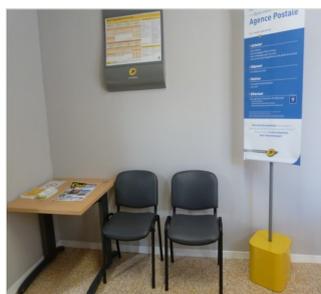
D'ici 2019, la déclaration en ligne sera généralisée pour tous. Si vous ne connaissez pas ce service en ligne, vous pouvez le découvrir dès le 13.04.2016 sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou sur l'appli Impots.gouv.

Depuis le 1er janvier 2016, toute somme due supérieure à 10 000 euros doit être payée soit par prélèvement mensuel ou à l'échéance, soit par paiement en ligne sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par smartphone avec l'appli Impots.gouv.

Nous vous remercions de votre confiance (93 % des usagers qui nous ont contactés en 2015 ont déclaré être satisfaits - enquête CSA réalisée les 25 et 26 novembre 2015 auprès de 1000 usagers).

La DFP.

## LA NOUVELLE AGENCE POSTALE COMMUNALE ET SON EQUIPEMENT INFORMATISE AUTONOME



Dans le cadre de la réalisation de la première tranche de l'AD'AP (programme d'aménagement de l'accessibilité aux handicapés), l'agence postale communale a été transférée au rez-de-chaussée des locaux administratifs de la Mairie. Les locaux sont plus accueillants et plus rationnels. Une salle d'attente ainsi qu'une tablette numérique sont mis à disposition du public pour plus de confort et d'information. D'autre part, un photocopieur-monnayeur a été installé dans l'enceinte de la Mairie, le secrétariat n'étant plus habilité à faire des photocopies. Cependant, il faudra vous munir de pièces de monnaie car nos services administratifs n'en possède pas.



### TARIFS :

**A 4 NB 0.15**  
**A 4 Couleur 0.25**  
**A 3 NB 0.30**  
**A 3 Couleur 0.50**

## LES JARDINS FAMILIAUX

Une de nos promesses de campagne était de permettre l'installation des jardins familiaux

Plusieurs personnes nous ont interpellées à ce sujet. Une première réunion a permis de recevoir l'aval de la majorité du conseil municipal, et par la même l'occasion de réfléchir sur les moyens que nous possédons actuellement pour mettre en œuvre ce chantier.

Deux terrains désignés pour leur configuration et leur situation géographique, ont été choisis dans les deux villages.

Mais il faut travailler sur d'autres critères comme : la division des parcelles, la proximité, l'arrosage, les interdictions (au niveau des produits utilisés), le genre de culture, la gestion et la responsabilité.

Je demande donc aux personnes qui sont intéressées de m'adresser un courrier pour que je puisse évaluer d'après le nombre de demandes, si le projet est viable. Il est évident que le projet a d'autant plus de chances de se réaliser, si le nombre de demandes est conséquent..

Je ne manquerais pas de vous faire savoir rapidement si nous pouvons concrétiser ce projet, qui se veut sans nul doute à caractère social et convivial pour l'ensemble des habitants de notre commune.

**Le nouveau site internet est opérationnel sur :**

## AU FIL DES JOURS...

### NOS AINES

Comme chaque année, le repas des anciens s'est déroulé dans la salle La Rabassière. Nos aînés étaient présents en grand nombre et c'est dans la joie et la bonne humeur que chacun a pu apprécier cette journée de réjouissance. A 18 heures, en présence de tout le conseil municipal, le Maire a présenté ses vœux à la population.

La journée s'est terminée par un apéritif convivial offert par la Municipalité à toute la population.



### SAINT-ANTOINE

Le 17 Janvier pour la Saint-Antoine, le saint-Patron a honorablement été fêté en présence des Trufficulteurs et des Confréries amies venues pour l'occasion.

Les fifres et les tambourins se sont envolés sous les ballerines des danseurs de Lou Colostro,

tandis que dans l'air flottait comme un relent de rabasso qui donnait le ton à la fête. Et bien sûr,



le grand repas truffé venait clôturer cette journée traditionnelle de notre terroir.

### LES PITCHOUNS

« Heureux qui comme GLISSE » a fait un beau voyage. Pour les vacances de Février les enfants de notre centre de loisirs sont partis à Saint-Jean de Montclar, où les pistes de luge les attendaient. Ils sont tous unanimes « nous retournerons bientôt ».



Et puis, ils ont inauguré le Jardin de la Chapelle fraîchement installé pour

les grands et les petits. Cabanes construites avec des moyens naturels et pique-nique sur le site pour le goûter étaient à l'ordre du jour.



### ET L'ECOLE...

La rénovation du groupe scolaire continue. Après la clim réversible et l'isolation à la Crèche et dans les classes, de nouvelles fenêtres sont venues habiller la façade de notre école. Mais surtout, elles ne laisseront plus passer « le Mistral ».



### LA CHORALE

Comme chaque année, les enfants nous ont charmé à travers des chants magnifiques. De la discipline, de la concentration, et une parfaite interprétation de la part de nos petits chanteurs en herbe en présence de leurs parents et de Monsieur le Maire. Bravo à leur professeur de chant et bravo à Monsieur RO-GNE pour les bonnes idées éducatives et complémentaires qu'il apporte à nos enfants.



### DE L'EAU A LA FONTAINE



Depuis quelques temps, la fontaine de Montpezat ne coulait plus, à cause des alluvions qui bouchaient et empêchaient le cheminement de l'eau sur son parcours.

Un bon nettoyage a eu raison de ce problème désormais résolu.



C'était prévu depuis longtemps, la toiture du local mis à la disposition du Comité des Fêtes de Montpezat par la Mairie, a été rénovée. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter bonne continuation à cette association qui œuvre sans relâche pour animer le village.



"8 Mai 2016"

Journée commémorative pour les Morts pour la France



Le devoir de Mémoire, un devoir moral

Pour tous les Français

Fuite d'eau sur la Calade...

Qui cherche trouve. La provenance de cette fuite d'eau a été

rapidement localisée et maîtrisée par l'équipe de Mr. CATANEO. Le soir même, les administrés de Montpezat pouvaient « mouiller le pastis ».

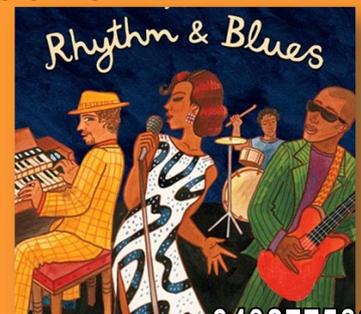


« La liberté consiste à choisir entre deux esclavages : l'égoïsme et la conscience. Celui qui choisit la conscience est l'homme libre. »



Suite au décès de Monsieur CAUSSIGNAC et à la vacance du siège de Maire délégué, le Conseil Municipal a délibéré en vue de son remplacement lors du conseil municipal du 01.04.16 Monsieur Armel AITA a été élu Maire Délégué de Montpezat. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Le 21 Juillet 2016 À 21h00 sur La Calade à Montpezat. CONCERT



0492775365